

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 OCTOBRE 2014**

Présidence : M. Daniel Berner

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Il salue M. le Syndic, Mme la Municipale et MM. les Municipaux, les membres du Conseil ainsi que le public et la presse qui s'intéressent à nos débats.

L'appel fait constater la présence de 49 Conseillères et Conseillers, Président compris.

Se sont excusés :

Mmes Marylène Brawand, Marie-Claude Liechti, Monique Niederoest, Rita Regamey, Anne Schiltknecht-Morier, Martine Schlaeppli, Laurence Zimmermann-Kehlstadt et Ariane Zompa.

MM. Sandro Aita, Patrick Brunschwig, Romano Buob, Joël Buzer, Jean Dupraz et Dominique Ruchet.

La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.

Délai pour la séance du 24 novembre 2014 : le lundi 10 novembre 2014

Le bureau du Conseil n'a pas reçu :

De motions, postulats ou interpellations.

Ordre du jour :

Point 9. Motions, postulats ou interpellations éventuels est supprimé.

M. le Président lit l'ordre du jour :

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2014
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
6. **PREAVIS N° 15/2014** concernant le projet d'amélioration du chemin de Chamoyron, tronçon supérieur, création d'un trottoir et remplacement de conduites souterraines
7. **PREAVIS N° 16/2014** concernant l'arrêté d'imposition 2015
8. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
9. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation

Après lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil, M. le Président procède à l'assermentation de M. Marc Châtelain (PLR) qui promet de respecter le serment en levant la main droite. Il remplace Mme Gabrielle Müller.

Pour information, ce conseiller a fait l'objet d'une élection complémentaire puisqu'il ne figurait pas sur les listes de mars 2011.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2014

La discussion est ouverte.

M. Guy Marti demande de rajouter à la page 420 : que tous les acteurs de ce dossier ont une part de responsabilité. De faire en conséquence afin que le délai de 2014 soit respecté, tout en étant conscient que nous ne sommes pas à un mois près.

M. Claude Schwab, Municipal, demande la modification à la page 420, soit : Il s'agit de trouver des solutions pour deux catégories différentes d'enseignants : d'une part ceux qui sont pendulaires et doivent entre deux cours se déplacer de Blonay à St-Légier, enseignants pour lesquels il s'agit de réserver des places à proximité des bâtiments scolaires, d'autre part ceux qui enseignent uniquement à St-Légier et pour lesquels la Municipalité a décidé de stationnements à une certaine distance des bâtiments scolaires, moyennant un tarif réduit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à la majorité des voix moins 6 abstentions, avec remerciements à son auteur.

4. Communications du Bureau du Conseil

M. le Président informe du décès de Madame Claudine Dunant, ancienne présidente du Conseil communal.

- **Courrier**
 - Lettre de démission de la COFIN de M. Eric RoCHAT au 31.12.14.
- **Représentations**

Le Président a représenté le Conseil communal :

- le 24 septembre, à l'inauguration de la nouvelle Ecole du Haut-Lac
- le 4 octobre, à la sortie du Conseil communal de Blonay
- le 6 octobre, à la Fête de Paroisse de la communauté catholique
- le 9 octobre, au déjeuner de la Promove
- le 15 octobre, à l'assemblée des amis de Saint-Léger
- le 16 octobre, à l'assemblée du Groupe Solidarité St-Légier - Morareni
- le 25 octobre, à la Soirée du Cœur d'homme de St-Légier - La Chiésaz

5. Communications de la Municipalité

M. Alain Bovay, Syndic, propose une minute de silence en mémoire de Mme Claudine Dunant.

M. Gérald Gygli, Municipal, présente le préavis 17/2014 concernant la démolition d'un bâtiment et la construction d'une crèche-garderie de 44 places « Au Lazé ».

M. Claude Schwab, Municipal, présente le préavis 22/2014 concernant l'assainissement de la partie inférieure du chemin du Saugy, étape II.

Préavis 23/2014 concernant la demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement de l'espace public chemins des Cerisiers, de Grandchamp, du Porteau et de la Forestallaz.

Préavis 21/2014 concernant le règlement sur le subventionnement des études musicales.

M. Alain Bovay, Syndic, présente le préavis 20/2014 concernant le budget 2015.

6. PREAVIS N° 15/2014 concernant le projet d'amélioration du chemin de Chamoyron, tronçon supérieur, création d'un trottoir et remplacement de conduites souterraines

La commission ad hoc était composée de Mme Itziar Plazaola-Giger, Présidente, Mme Kathleen Morand, rapporteuse, Mme Corinne Andreutti, MM. Sandro Aita, Patrick Bays, Philippe Ducraux et Jean Dupraz.

Rapporteur de la COFIN : M. Bernard Ramuz.

Conclusions :

A la majorité des membres présents moins 3 avis contraires, la commission ad hoc, recommande d'accepter les conclusions du préavis no 15/2014.

A la majorité des membres présents moins 1 abstention et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, la COFIN, propose d'accepter les conclusions du préavis 15/2014, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux et à signer tous les documents nécessaires ;
- Autoriser la Municipalité à inscrire les servitudes publiques de passage à pied au registre foncier ;
- Adopter la proposition de réponse à l'observation ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 589'000.- ;
- Encaisser la subvention de l'ECA ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement sur 30 ans au maximum.

La discussion est ouverte :

M. Jacques Chevaley précise qu'il s'oppose à ce préavis. Il approuve le changement des conduites ainsi que la création d'un trottoir. Il n'est pas d'accord avec l'élargissement de la route car cela va favoriser la vitesse des voitures. On ne doit pas fixer une vitesse, mais il faut déterminer la dimension de la route selon la vitesse que l'on veut pour les véhicules. Il estime que les véhicules roulent déjà passablement vite. Il pense que le projet est intelligent mais pas abouti. Selon le plan de situation, il y a la sortie à l'équerre au niveau de la propriété des Guex avec une haie et cela peut poser des problèmes pour sortir au Chemin de Chamoyron. Actuellement, la partie la plus étroite mesure 4,3 mètres et les gens doivent ralentir pour se croiser. Si on élargi la route, les véhicules passeront plus vite. Des propositions ont été faites au municipal et au technicien, réduction de vitesse, etc, mais elles ont été refusées.

Jacques Raymond précise qu'il est domicilié au chemin de Chamoyron et de ce fait, il est bien placé pour connaître la circulation qui passe. En 2007, le Conseil communal a donné son accord pour acheter une bande de terrain pour améliorer la sécurité des piétons. Il lui semble nécessaire de créer un trottoir. La route actuelle mesure 4,6 mètres de large et il est prévu de l'élargir à 4,8 mètres, cela n'en fera pas une autoroute. Par contre, un trottoir de 1,7 mètre de large permettra aux piétons de se déplacer en sécurité. Pendant les heures de pointes, les piétons déambulent au milieu de la chaussée, des écoliers, des adolescents et certains avec des écouteurs sur les oreilles et ne font pas attention à la circulation. Pour les enfants, les personnes âgées et tout un chacun, il recommande l'acceptation de ce préavis.

M. Patrick Bays précise qu'il est domicilié au chemin du Chamoyron et informe qu'il a 3 enfants en bas âge. Il pourrait donc être un des premiers à être content de la création d'un trottoir mais ce n'est pas le cas. Le but d'un trottoir est de sécuriser mais pour lui c'est une fausse idée. Il a éduqué ses enfants afin qu'ils s'arrêtent, regardent et ensuite s'engagent sur la route. Il pense qu'on déresponsabilise les gens. Actuellement, les véhicules ont de la peine à se croiser donc ils ralentissent, reculent, le tout avec gentillesse et courtoisie. Si un trottoir est créé cela donnera une illusion de sécurité et cela ne va pas faire ralentir les véhicules. En 16 ans, il n'y a jamais eu d'accident. Il estime que le trottoir qui va être créé, dans la continuité de celui existant, n'est pas pratique, ceci du fait du virage et en plus l'éclairage se trouve de l'autre côté. Il paraît que la création d'un mur en aval du terrain de Mme Guex est notée dans la convention. Il ne voit pas son intérêt, peut-être faudrait-il en reparler.

M. William Yoakim précise qu'il a emprunté cette route durant sa scolarité. Il pense être correctement éduqué et être responsable, mais lorsque l'hiver arrive et que le chasse-neige est passé en rabattant tout la neige sur le côté, il n'est pas facile de marcher. Des rétroviseurs de voiture l'ont frôlé à une vitesse qui n'était pas forcément acceptable. Il soutient la création d'un trottoir et pense que c'est de la sécurisation.

M. Alain Vionnet précise qu'il ne faut pas oublier les personnes âgées qui titubent et qui marchent avec une canne. Depuis la création du trottoir au chemin de Pangires, on a pu constater que les écoliers du Haut-Lac, qui se déplacent en groupe, l'empruntent. Il pense qu'un trottoir est nécessaire.

M. Claude Schwab, Municipal, précise que la Municipalité a un devoir de sécurité et d'aménagement. Il répond à M. Jacques Chevalley qu'effectivement il y a eu une observation, de la part de M. Jacques Chevalley et un de ses voisins, et que par la suite d'autres personnes se sont jointes à eux. La Municipalité les a reçues et entendues. Le projet a été retravaillé. Il y a un problème de 20 centimètres. Dans le 1^{er} projet, il était prévu 5 mètres de chaussée et 1,5 mètre de trottoir. Suite à une demande, ils ont accepté d'étudier la possibilité de réduire la chaussée à 4,6 mètres. Une étude a été faite avec le bureau d'ingénieur et le bureau Transitec. Il est apparu que, si des véhicules normaux veulent se croiser facilement sans s'arrêter, une largeur de 4,8 mètres était idéale. Il estime qu'ils ont tenu compte des remarques et trouvé un compromis. Donc, ils ont élargi le trottoir de 20 centimètres afin d'éviter d'avoir une bande d'herbe sur le côté qu'il aurait fallu entretenir. Une nouvelle rencontre a été faite avec les voisins et à la fin de la séance, la famille Chevalley a accepté le projet. Mais 1 semaine après, la Municipalité a reçu une lettre de leur part mentionnant leur désaccord. Il estime que la Municipalité a fait ce qu'elle devait faire. La solution retenue est de prolonger le trottoir, en aval, et de le faire aboutir sur le cheminement marqué par des pavés qui passe entre le bâtiment de la société de laiterie et qui permet de rejoindre la route des Deux-Villages de manière sûre. En ce qui concerne la sortie du parking de Mme Guex, il rappelle que pour les voitures qui montent le chemin de Chamoyron, la visibilité est parfaitement claire et pour celles qui descendent, par rapport au tracé actuel, le virage est légèrement plus serré, donc il est impossible d'aller vite. Il estime que les conditions les plus optimales sont réunies. Il répond à M. Patrick Bays qu'il est important d'avoir la continuité du trottoir. Concernant le mur en amont, il a été exigé par Mme Guex, on ne va pas revenir en arrière avec la convention signée. Il ajoute que, dès août 2015, il y aura tous les élèves de 7 et 8^{ème} année de Blonay, qui sortiront du train à St-Légier-Village afin de se rendre au Collège du Clos-Béguin. Ils n'ont pas éliminé la possibilité d'une zone 30 km/h. La Municipalité fait des études et des comptages dans les zones existantes afin de les valider et les résultats sont

contrastés. Il y a des exigences par rapport au service des routes. Il faut d'abord valider les zones 30 mise en place et par la suite, au vu du développement des quartiers, voir s'il est judicieux d'avoir, sur ce tronçon, une zone 30 km/h. Il y a déjà deux obstacles majeurs, à l'entrée le goulet et la ligne de train. Il rappelle que d'ici peut de temps, il y aura 8 trains par heure.

M. Guy Marti rebondit concernant la zone à 30 km/h. Quelle est la contrainte de la mettre en place ? Il pense que financièrement ce n'est pas un problème. Il rappelle qu'en 2007 la commune a acheté ce terrain pour pouvoir créer un trottoir. Il est sensible aux arguments des riverains.

M. Claude Schwab, Municipal, répond qu'ils sont en train de légaliser un certain nombre de zone de 30 km/h et qu'il y a toute une procédure auprès du Service des routes à entreprendre.

Il donne un exemple : Lors du changement du revêtement du chemin des Areneys, ils ont profité de mettre des zones de stationnement uniquement du côté amont, mais les gens ont roulé plus vite. De ce fait, lors du marquage au sol définitif, il va falloir remettre des places de stationnement sur les deux côtés. Sur le tronçon du chemin de Chamoyron, des contrôles seront faits. Il n'est pas sûr que la demande soit avalisée par le Service des routes.

M. Alain Vionnet précise qu'il avait déposé une motion pour la zone 30 km/h au chemin des Areneys. Ce qui a été fait. Par la suite, la Municipalité de l'époque, l'a prolongée jusqu'à Praz-Dagoud et jusqu'au chemin du Lussy. A la route du Tirage, la limitation n'est pas du tout respectée. Il a eu l'information que cette zone allait être légalisée d'ici la fin de l'année par le Service cantonal des routes. Par la suite, il faudra poser des radars, sinon ces zones ne servent à rien. Il estime que les zones 30 km/h doivent être faites sur de courte distance. Au chemin de Chamoyron il y a assez d'obstacles, pas besoin de zone 30 km/h.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier demande si elle a bien compris, à savoir que la Municipalité a comme but, avec ce préavis, de sécuriser le chemin de Chamoyron. Elle a compris qu'on sécurisait pour les piétons, en faisant un trottoir et on élargit la route pour permettre aux véhicules de se croiser. Elle demande ce qu'il en est des cyclistes. Parce que lorsque l'on parle de mobilité douce, on parle de tous les usagers de la route.

M. Claude Schwab, Municipal, répond que la mobilité des cyclistes est très difficile sur la commune au vu de la topographie et de l'étroitesse des routes. Il n'y a pas de solution miracle en la matière. Simplement, avec la proposition de la Municipalité, les cyclistes auront 20 centimètres de plus que ce que les opposants voudraient.

M. Patrick Bays précise qu'il n'est pas sûr que les élèves de Blonay descendront à St-Légier-Village mais plutôt à La Chiésaz.

M. Thomas Ortlieb propose des routes plus larges, des bordures, une zone 30 km/h et la mise en place de radars.

M. Jacques Raymond pense qu'une zone 30 km/h n'est pas nécessaire. Il n'a jamais vu de véhicules rouler rapidement sur ce tronçon du chemin.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal no 15/2014 est accepté à la majorité des voix moins 6 avis contraires et 2 abstentions.

7. PREAVIS N° 16/2014 concernant l'arrêté d'imposition 2015

Rapporteur de la COFIN : M. Stéphane Jaquet.

La COFIN dépose l'amendement suivant :

- Au point 10 Impôts sur les divertissements de l'arrêté d'imposition 2015, faire figurer sous « Exceptions » l'exception suivante : les manifestations organisées par les sociétés du village sont exemptées de l'impôt sur les divertissements.

A l'unanimité des membres présents la COFIN, propose d'accepter la conclusion du préavis 16/2014, à savoir :

- Adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2015, tel que présenté en annexe.

La discussion est ouverte :

M. Gérard Leyvraz demande, concernant l'encaissement des taxes sur les sacs, s'il est possible d'articuler un chiffre soit au 30.06.2014 ou au 30.09.2014.

Du fait que la déclaration d'impôt est remplie chaque année et que l'administration cantonale des impôts se donne comme objectif de taxer 80 % des contribuables au 31 décembre, le rythme de taxation est à peu près identique d'une année sur l'autre. Il aimerait être renseigné, concernant les encaissements des impôts des personnes physiques, si, malgré la diminution de 2 points d'impôt en 2014, les encaissements étaient similaires, supérieurs ou inférieurs à l'année précédente et ceci au 30.06.2014 ou au 30.09.2014.

Il ne soutiendra pas l'amendement car c'est arbitraire de procéder à des distinctions, selon que les sociétés organisatrices soient St-légierines ou pas. On crée des distinctions de traitement que le droit fiscal n'autorise pas. Il aurait préféré son abrogation, puisque finalement on ne prélève pas de taxes sur les divertissements.

M. Alain Bovay, Syndic, répond que la Municipalité a pris contact avec la Préfecture afin de savoir si l'amendement de la COFIN était recevable et ceci est tout à fait applicable. La Municipalité accepte l'amendement.

Depuis le début de l'année, il y a des statistiques qui proviennent des communes qui ont commencé la taxe au sac au 01.01.2013. A St-Légier, la vente des sacs est inférieure au budget, qui était de CHF 380'000.-. Si on annualise les chiffres, on est à CHF 220'000.-. On peut conclure que les concitoyens trient bien et transfèrent ce tonnage sur d'autres formes de valorisation des déchets. Il précise qu'en début d'année les gens ont achetés beaucoup de sac, il faut attendre une année pour faire des statistiques.

Estimation des coûts annuels sur les ordures ménagères CHF 316'000.-
 Estimation des coûts annuels sur les ordures non-ménagères CHF 476'000.-
 Soit CHF 792'000.-
 Donc, 2,46 point d'impôt

L'encaissement des impôts se passent bien. Mais on ne peut envisager de descendre le point d'impôt. Un membre de la COFIN a dit que ce n'était pas une bonne image de baisser le point d'impôt et de le remonter. Il y a de grosses dépenses en vue, par exemple le collège du Clos-Béguin VI. Il recommande d'accepter ce statu quo.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

L'amendement proposé par la COFIN est le suivant :

- Au point 10 Impôts sur les divertissements de l'arrêté d'imposition 2015, faire figurer sous « Exceptions » l'exception suivante : les manifestations organisées par les sociétés du village sont exemptées de l'impôt sur les divertissements.

Au vote l'amendement de la COFIN est accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 2 abstentions.

Les conclusions amendées du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- Adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2015, tel que présenté en annexe ;
- Au point 10 Impôts sur les divertissements de l'arrêté d'imposition 2015, faire figurer sous « Exceptions » l'exception suivante : les manifestations organisées par les sociétés du village sont exemptées de l'impôt sur les divertissements.

Au vote, les conclusions amendées du préavis municipal no 16/2014 sont acceptées à l'unanimité.

8. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte.

M. Patrick Bays informe que le FCR, en date du 7 octobre 2014, a accepté le budget 2015.

M. Guy Marti informe que la CIEHL, en date du 8 octobre 2014, a accepté le budget 2015.

M. Dominique Epp, Municipal, informe que, le groupe de travail intercommunal sur le projet des Motalles comprend un seul représentant du Conseil communal, M. Jacques Raymond. Il demande au président de parti de passer vers lui en fin de séance afin de nommer des nouveaux membres.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9. Propositions individuelles et divers

La discussion est ouverte :

Mme Marie-France Vouilloz Burnier se réfère à la séance du 29 septembre 2014 du Conseil communal lors de laquelle la parole aux habitants a été donnée. Dans le procès-verbal il en ressort que le titre soit « Le 28 juillet 2014 », ce qui est peu explicite. Elle demande s'il est possible, sur le site de la Commune, d'avoir un lien qui s'intitulerait « paroles aux habitants » dans lequel on pourrait mettre les interventions dans leur intégralité.

M. le Président répond que le bureau du conseil prend note de la demande.

M. Michel Aubert se réfère à la séance du 30 septembre 2013 dans laquelle a été adopté le préavis n°14/2013 sur le règlement et la gestion des déchets. Dans une des conclusions de ce préavis, il était demandé : d'étudier en détail l'introduction de la taxe au poids durant l'année 2014, de déposer un nouveau préavis dans les premiers mois de 2015, afin qu'il puisse être appliqué au 1^{er} janvier 2016 et de nommer une Commission pour étudier le règlement sur la gestion des déchets. Où en est ce dossier ?

M. Claude Schwab, Municipal, répond qu'il est extrêmement difficile, après 9 mois, de savoir comment tirer des conclusions. La Municipalité est consciente qu'elle doit nommer une commission municipale. Ce sujet sera traité lors d'une prochaine séance de la Municipalité.

M. Martin Bornand revient sur le préavis n° 13/2014 concernant la demande d'un crédit d'étude pour la réfection de la chaussée, la création de places d'évitement et le remplacement des services industriels au chemin de Chenalettaz. Les commissions ad hoc de St-Légier et Blonay ont rédigé un rapport commun et un amendement avait été déposé, soit : « L'étude devra prendre en compte sur l'entier du tracé, une chaussée qui permette le croisement de 2 véhicules légers dans la mesure du possible ». Cet amendement a été accepté par le Conseil communal de St-Légier

mais refusé par le Conseil communal de Blonay. Quelle suite va être donnée pour éviter tout malentendu ?

M. Alain Bovay, Syndic, répond qu'effectivement c'est une préoccupation et qu'une séance est fixée le 12 novembre 2014 avec la Municipalité de Blonay.

M. Guy Marti rebondit sur l'intervention de Mme Marie-France Vouilloz Burnier et pense que c'est l'occasion de remettre à jour le règlement du Conseil communal en ce qui concerne la parole aux habitants.

M. Pascal Viénet se réfère au chemin de Ferreyres qui a été rénové sur une distance d'environ 20 mètres, début octobre, et juste à côté il y a des trous. Il demande pourquoi l'entier n'a pas été fait ? Il a entendu dire que la ligne de bus 202 serait prolongée d'une année, est-ce vrai ?

M. Claude Schwab, Municipal, répond qu'il va se renseigner, concernant les travaux au chemin de Ferreyres et qu'il donnera une information lors d'une prochaine séance. Il rappelle que lors du dernier hiver ce carrefour a été très endommagé et au printemps des mesures d'urgence ont été prises, mais un contrôle sera fait sur place.

En ce qui concerne la ligne de bus 202, il ne peut répondre que : « Si seulement c'était vrai ».

M. Patrick Bays pense que le délai pour l'établissement des rapports des commission ad hoc est trop court, surtout en période de vacances scolaires.

M. Guy Marti se réfère au rond point à la sortie de l'autoroute. Il avait été dit que les travaux devaient recommencer fin septembre 2014. Qu'en est-il ?

M. Dominique Epp, Municipal, répond que l'entreprise adjudicataire avait dit qu'elle pourrait reprendre les travaux début septembre. La décision a été communiquée début octobre. De ce fait, l'entreprise aimerait reporter les travaux au printemps. Idem pour la direction des travaux et pour la commune. Mais, le maître de l'ouvrage est l'OFROU et il souhaiterait recommencer les travaux le 24 novembre 2014.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier se réfère aux visites des structures parascolaires des 29 et 30 septembre 2014, en application de l'art. 63a de la constitution vaudoise. Les Conseillers communaux de toutes les communes ont été invités à visiter les structures parascolaires de leur région. Ici, à Blonay et St-Légier, il s'agissait de Grand Pré et de la Fourchette Rouge. Le nombre des conseillers étaient fort restreints puisqu'ils se sont retrouvés à 3. Comment interpréter ce nombre ? Etait-ce un certain désintérêt, elle ne saurait le croire. Elle dirait plutôt que les heures auxquelles l'invitation a été proposée n'étaient pas pratiques pour les travailleuses et travailleurs. En effet, 15 h 30 et 16 h 30, n'étaient pas en rapport avec les heures de travail de la population. Toutefois, c'est à ces moments là qu'il est intéressant de visiter ces lieux, du fait que les enfants s'y trouvent en nombre important. Elle précise que les visites ont été extrêmement intéressantes et instructives. Elle remercie les responsables des deux structures d'accueil ainsi que les équipes éducatives. Elle les félicite pour leur professionnalisme et leur engagement au service de la population et plus particulièrement des familles. Un merci particulier à Mme Antoinette Siffert, Municipale, pour sa présence et le soutien qu'elle apporte, de façon régulière et active, aux professionnels de la Fondation intercommunale.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La séance est levée à 21 h 37.

Le Président

La secrétaire

Daniel Berner

Chantal Colagioia